

# ARCHIVE : MESURES POUR LES CONTACTS D'UNE PERSONNE AVEC COVID-19

Version 31 décembre 2020

L'élaboration des procédures est coordonnée par Sciensano à la demande des autorités compétentes en matière de prévention, de soins de santé, de contrôle des maladies infectieuses et de gestion de risque/crise. Ces procédures sont définies et adaptées au cours du temps selon l'évolution de l'épidémie, les connaissances et découvertes scientifiques, l'avis d'experts et de société savantes, et les moyens disponibles. Les lignes directrices reprises dans ces procédures doivent être mises en œuvre autant que possible en fonction des contraintes locales.

Un récapitulatif des connaissances scientifiques actuelles est disponible dans une fact-sheet, ici : [https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19\\_fact\\_sheet\\_ENG.pdf](https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_fact_sheet_ENG.pdf)

## Principaux changements dans cette version :

Modification des procédures pour les voyageurs de retour de zones rouges

Quarantaine pour les voyageurs de retour de zones rouges, indépendamment du formulaire d'auto-évaluation.

À partir du 23/11/2020, reprise du testing pour les contacts à haut risque asymptomatiques et les voyageurs revenant de zone rouge (à haut risque selon le formulaire d'auto-évaluation). La quarantaine est d'une durée maximale de 10 jours et le test est effectué au plus tôt jour 7 (**pour tous**).

Arrêt temporaire des tests pour les contacts à haut risque asymptomatiques et, par conséquent, prolongation de la durée standard de la quarantaine à 10 jours (21 octobre)

Le port du masque est pris en compte pour distinguer les contacts à haut risque des contacts à faible risque (1 octobre).

Adaptation de la durée de la quarantaine et de la stratégie de testing (1 octobre).

Adaptation des mesures pour les voyageurs (1 octobre).

Adaptation de la définition de contact et des mesures pour les enfants de 3 à 6 ans (14 août).

Voyageurs revenant d'une zone rouge et orange sont considérés comme contacts étroits (16 Juillet).

Adaptation de la définition et des mesures pour les enfants de moins de 3 ans (8 juillet).

Modification de la stratégie du testing des contacts étroits (23 juin).

## TABLE DE MATIÈRE

<b>1. Définition d'une personne de contact</b> .....	<b>2</b>
1.1 Qu'est-ce qu'une personne de contact .....	2
1.2 Classification des contacts .....	2
<b>2. Mesures</b> .....	<b>4</b>
2.1 Contacts étroits .....	4
2.2 Contacts à faible risque .....	6
2.3 Tableau de synthèse .....	7
<b>3. Arbre décisionnel testing et quarantaine</b> .....	<b>8</b>

# 1. Définition d'une personne de contact

## 1.1 QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE DE CONTACT

Une personne de contact est toute personne qui a eu un contact avec un cas confirmé de COVID-19 dans un délai de **2 jours avant le début des symptômes jusqu'à la fin de la période de contamination** (en général, 7 jours après le début des symptômes, ou plus si les symptômes persistent).

Dans le cas d'une personne asymptomatique dont le test PCR est positif, une personne de contact est définie comme quelqu'un qui a eu un contact avec cette personne dans un délai de 2 jours avant le prélèvement de l'échantillon, jusqu'à 7 jours après.

Dans certains cas, les mesures ci-dessous peuvent déjà être prises pour les contacts d'un cas possible de COVID-19, s'il y a une haute suspicion de COVID-19 sur base d'un lien épidémiologique clair avec un cas confirmé et/ou de la présentation de symptômes typiques comme l'anosmie.

**N.B. Si la personne était elle-même un cas confirmé COVID-19 (test PCR+) dans les 8 semaines précédentes, elle n'est pas considérée comme un contact.**

## 1.2 CLASSIFICATION DES CONTACTS

En fonction du risque de contamination les contacts sont divisés en deux groupes. Comme il est important, à ce stade de l'épidémie, de contenir autant que possible la propagation du virus (afin que davantage de personnes puissent sortir à l'extérieur en toute sécurité), les personnes potentiellement contagieuses doivent être mises en quarantaine, même sans plainte ou dans les jours précédant l'apparition des symptômes.

### Contacts à haut risque ou contacts étroits

Le risque de contamination est considéré comme « élevé » pour les personnes citées ci-dessous. Ces personnes sont appelées « contacts étroits » dans le reste de cette procédure :

- Une personne avec un contact cumulatif d'au moins 15 minutes à une distance de < 1,5 m, face à face<sup>1</sup>, par exemple lors d'une conversation, sans port du masque adéquat (**couvrant le nez et la bouche**) par une des deux personnes.  
Cela comprend, entre autres, les cohabitants, les enfants d'un même groupe résidant dans une collectivité, des personnes avec lesquelles on a partagé un repas et éventuellement des voisins au travail.
- Une personne qui a eu un contact physique direct avec un cas COVID-19.
- Une personne qui a eu un contact direct avec des excréments ou fluides corporels d'un patient COVID-19, par exemple pendant les embrassades ou le bouche à bouche, ou un contact avec des vomissements, selles, glaires etc.
- Une personne identifiée comme contact étroit par l'application « Coronalert ».

<sup>1</sup> En cas de séparation complète par une paroi en plexiglas, ceci n'est pas considéré comme un contact face à face.

- Une personne qui a voyagé avec un patient COVID-19 pendant plus de 15 minutes, même si toutes les personnes concernées portaient un masque (tissus ou chirurgical). Ceci concerne n'importe quel moyen de transport, pour toute personne assise à deux sièges de distance (dans n'importe quelle direction) du patient. Y compris les membres d'équipage de vol travaillant dans la section de l'avion où le cas était assis. Si la gravité des symptômes ou le déplacement du patient indique une exposition potentiellement plus grande, les passagers dans le même compartiment ou tous les passagers de l'avion peuvent être considérés comme contacts à haut risque (évaluation par la cellule de surveillance des maladies infectieuses).

### Contacts à faible risque

Le risque de contamination est considéré comme « faible » pour les personnes suivantes :

- Une personne qui a eu plus de 15 minutes de contact avec un patient COVID-19 à une distance de <1,5 m (face à face) mais avec port de masque adéquat (couvrant le nez et la bouche) par les deux personnes.
- Une personne qui a eu moins de 15 minutes de contact avec un patient COVID-19 à une distance de <1,5 m (face à face).
- Une personne qui se trouvait dans la même pièce / environnement fermé avec un patient COVID-19 pendant plus de 15 minutes mais où la distance de > 1,5 m a été respectée. Cela comprend entre autre des personnes qui travaillent dans la même pièce<sup>2</sup>, ou dans une salle d'attente.

### Professionnels de santé :

- Les professionnels de santé pour les patients COVID-19 et le personnel de laboratoire qui manipule des échantillons des cas COVID-19, qui portent les équipements de protection individuelle recommandés (voir aussi recommandations sur l'usage rationnel des masques), ne sont pas considérés comme des contacts. Par contre, il leur est recommandé, comme pour la population générale, d'appliquer une hygiène de mains stricte et de porter un masque dans des lieux publics fermés.
- Un professionnel de santé est considéré comme un contact à haut risque s'il y a eu un contact avec un cas COVID-19 pendant les soins ou l'examen médical à moins de 1,5 m de distance, **sans** utilisation des équipements de protection individuelle recommandés (selon le protocole / l'activité). À l'exception des actes aérosolisants ou de l'exposition prolongée à un patient confirmé sans masque, le masque chirurgical est considéré comme adéquat.
- Un professionnel de santé qui se trouvait dans la même pièce qu'un patient COVID-19 sans l'utilisation de l'équipement de protection individuelle, mais jamais à moins de 1,5 m de distance est considéré comme un contact à faible risque.

### Autres situations

- Pour **les enfants** (milieu d'accueil, école maternelle et école primaire), la classification du risque dépend notamment de l'âge du cas index. Des explications supplémentaires sont disponibles dans la procédure enfants (voir lien).

---

<sup>2</sup> En dehors des voisins proches si une distance de 1,5 m n'était pas respectée.

- Un **voyageur** revenant d'une zone rouge où il a séjourné plus de 48h est également considéré comme un contact à haut risque, mais il suit une procédure légèrement différente. Voir les questions fréquemment posées sur COVID-19 et les voyages : [https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19\\_FAQ\\_travel\\_FR.pdf](https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_FAQ_travel_FR.pdf).

## 2. Mesures

### 2.1 CONTACTS ÉTROITS

Suite à la décision de la CIM (Conférence interministérielle des Ministres de la Santé), il a été décidé qu'à partir du 23 novembre 2020 tous les contacts à haut risque et les voyageurs revenant de zone rouge seront à nouveau testés par PCR.

#### Quarantaine

- La durée de la quarantaine est de maximum 10 jours après le dernier contact à risque. Une sortie n'est permise que pour des petits achats essentiels (alimentation, pharmacie, ...), à condition de porter un masque et de respecter strictement les mesures d'hygiène, tout en évitant le contact direct avec d'autres personnes. Si le résultat du test, effectué au plus tôt au jour 7, est négatif, alors la quarantaine peut être levée immédiatement.
- Si un cohabitant devient un cas COVID-19 confirmé pendant la période de quarantaine<sup>3</sup>, la période de 10 jours recommence pour les autres cohabitants, asymptomatiques, qui ont été exposés à ce nouveau patient, à partir du dernier contact.
- Pour les personnes qui exercent une profession essentielle comme les professionnels de santé, travailler est exceptionnellement permis si ceci est absolument indispensable pour garantir la continuité des soins/services<sup>4</sup>, à condition de :
  - porter un équipement de protection individuelle : un masque buccal pour tous les déplacements à l'extérieur, y compris au travail. Pour les soignants, un EPI adéquat doit être utilisé conformément aux procédures existantes (au moins un masque chirurgical, dès l'entrée dans l'établissement de soins) ;
  - respecter strictement les règles d'hygiène des mains ;
  - suivre activement sa température corporelle et les symptômes possibles de COVID-19 ;
  - garder une distance d'au moins 1,5 m avec les collègues ;
  - éviter les contacts sociaux en dehors du travail ;
  - ne pas voyager ;
  - cette exception s'applique uniquement à la quarantaine préventive, pas à l'isolement à domicile après un résultat de test positif.

<sup>3</sup> S'il s'agit d'un enfant de moins de 6 ans: s'il développe des symptômes compatibles avec le COVID en étant un cohabitant d'un cas confirmé, il est considéré comme un cas confirmé (sans effectuer un test), voir [procédure enfants](#).

<sup>4</sup> Cette exception ne peut être invoquée que pour le personnel qui est nécessaire pour garantir un minimum de soins de base et ne peut pas être invoquée pour le personnel de soutien tel que le personnel de nettoyage et le personnel de cuisine. Pour le personnel hospitalier, la décision est prise en concertation avec la direction et le service d'hygiène de l'hôpital. Pour le personnel de soin en premier ligne, comme les généralistes, la décision est prise en concertation avec le cercle de garde.

## Autres mesures générales

Pendant la période de **quatorze jours après le dernier contact à risque**, même quand la quarantaine a déjà été levée, les mesures suivantes sont d'application :

- Une attention particulière devra être donnée aux mesures d'hygiène de base (voir directive [conseils d'hygiène pour les contacts à haut risque](#)).
- Pour tout déplacement à l'extérieur, il faut porter un masque (pour des personnes > 12 ans).
- L'état de santé doit être suivi de près (auto-monitoring) et en cas d'apparition de symptômes, le médecin généraliste doit être contacté (par téléphone) pour évaluer la nécessité de faire un test.
- Les contacts sociaux doivent être évités totalement pendant la période de quarantaine et limités le plus possible pendant les jours suivant la fin de quarantaine (total de 14 jours), en respectant toujours une distance de 1,5 m.

## Testing

- Tous les contacts étroits asymptomatiques (sauf les enfants de <6 ans) doivent être testés, **au plus tôt au jour 7** après le dernier contact à haut risque..
  - Si le résultat est **positif** : l'isolement à domicile est prolongé de 7 jours après le prélèvement du test (ou début des symptômes). Il devient un cas index et la recherche de ses contacts étroits sera dès lors initiée.
  - Si le résultat est **négatif** : la quarantaine peut être levée au moment du résultat du test (minimum 7 jours après le dernier contact à risque). Puisque la période d'incubation peut aller jusqu'à 14 jours, les mesures générales doivent être poursuivies jusqu'à la fin de cette période de 14 jours après le dernier contact : voir plus haut.
- **Le "jour 0" est toujours le jour du dernier contact à haut risque.** Pour les personnes vivant sous le même toit, ce dernier contact à haut risque peut se produire à des moments différents, selon le comportement du cas index. Si le cas index ne peut ou ne veut pas s'isoler de ses cohabitants (par exemple, de jeunes enfants), le dernier contact à haut risque ne se fera qu'à la fin de la période infectieuse/d'isolement du cas index. Afin d'éviter une quarantaine prolongée et des infections secondaires au sein du ménage, il est conseillé d'appliquer strictement les règles d'isolement également au sein du ménage, voir [les conseils d'hygiène pour le patient et son environnement](#).
- En cas de symptômes compatibles avec la COVID-19 (voir [définition de cas](#)), la personne devient un cas possible<sup>5</sup> et doit contacter son médecin généraliste (par téléphone), qui pourra prescrire un test. Si le résultat de ce test est positif, cette personne devient un cas confirmé et elle entame la période d'isolement. Si le résultat de ce test est négatif, cette personne poursuit sa quarantaine. Un autre test pourra être effectué avec le code reçu du centre d'appel au plus tôt au jour 7 après le jour du dernier contact à risque.

<sup>5</sup> Pour les enfants de moins de 6 ans, un test n'est pas toujours nécessaire (voir [procédure enfants](#)). Par contre la quarantaine doit être respectée.

## Dispositions administratives

- Pour le test, les contacts à haut risque (sauf les enfants de <6 ans) recevront du centre d'appel un SMS avec un code « corona test prescription code ». Ils peuvent utiliser ce code pour se rendre dans un centre de tri et de prélèvement, au plus tôt au jour 7 après le dernier contact à risque. Pour ce faire, ils peuvent prendre un rendez-vous via l'outil de réservation accessible via MaSanté.be. Le résultat du test sera également disponible via ce site.
- Pour les contacts étroits qui doivent rester en quarantaine, le médecin/centre d'appel peut délivrer un «certificat de quarantaine». Le certificat sera établi pour la période maximale de 10 jours, mais il indiquera le jour (7<sup>e</sup> jour) où un test peut être effectué si nécessaire. Le centre d'appel enverra ce certificat de quarantaine par mail. Dans certains cas, le contact recevra un SMS du centre d'appel avec un "code de quarantaine", avec lequel un certificat de quarantaine peut être téléchargé. Ce code comporte 16 caractères, mais il est différent du code PCR (qui comporte également 16 caractères).
- Si la personne peut faire du télétravail, ceci est permis, mais la personne ne peut pas se rendre sur son lieu de travail.
- Plus d'informations concernant ce formulaire: <https://www.riziv.fgov.be/fr/covid19/Pages/certificats-medicaux-changement-pendant-covid19.aspx>.

## 2.2 CONTACTS À FAIBLE RISQUE

### Quarantaine

- La quarantaine n'est pas nécessaire pour les contacts asymptomatiques à faible risque.
- Il est toutefois recommandé de limiter le plus possible les contacts sociaux, en respectant une distance de 1,5 m.

### Autres mesures

- Une attention particulière devra être donnée aux mesures d'hygiène de base (voir procédure « conseils d'hygiène pour les contacts à faible risque »).
- Pour tout déplacement à l'extérieur, il faut porter un masque (pour des personnes > 12 ans).

### Testing

- Il n'est pas nécessaire de faire un test pour exclure une infection chez des personnes asymptomatiques.
- En cas de symptômes compatibles avec le COVID-19 (voir définition de cas), la personne devient un cas possible et doit contacter son médecin généraliste (par téléphone), qui pourra dire où le prélèvement d'un échantillon peut avoir lieu.

## 2.3 TABLEAU DE SYNTHÈSE

	Contact étroit	Faible risque	Contact d'un contact
Quarantaine	Min 7 jours après contact SI résultat négatif ou 10 jours sans test	-	-
Test	J7 après exposition + en cas de symptômes	En cas de symptômes	En cas de symptômes
Contacts sociaux	Éviter pendant quarantaine + limiter après jusque total de 14j après contact	Limiter pendant 14j	Règles normales
Surveillance état santé	14 jours	14 jours	-

ARCHIVE

### 3. Arbre décisionnel testing et quarantaine

